

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-048

L'an deux mille vingt six
Le vingt-trois avril
A vingt heures

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS-COMBIER, M. Thierry DEBORNES, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Anabelle GOISQUE, Mme Aurélie CHATAIN, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Alexis VIDONNE, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : M. Jérôme LAMBERSEND (pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), Mme Mélanie GROS (pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), M. Guillaume LE CAR, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX (pouvoir à M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (pouvoir à M. Jérémy BESNEAU), Mme Odile VIX (pouvoir à Mme Karen TAPPAZ).

A été nommée secrétaire : Hélène PLOUVIER

Objet de la délibération : Budget principal - Budget primitif 2026.

Mme Sandrine VASSEUR expose,

Il est proposé au conseil municipal le budget primitif 2026 équilibré en dépenses et recettes.

- En fonctionnement à 1 971 400,00€
- En investissement à 760 065,00€

Il est demandé au conseil municipal sous la présidence de Mickaël MAISTRE, Maire, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 équilibré en dépenses et recettes

- En fonctionnement à 1 971 400,00€
- En investissement à 760 065,00€

Délibération votée à 16 pour, 1 abstention (M. Christian SERVAGE), 5 abstentions (Mmes Odile VIX et Karen TAPPAZ, MM Jean-Luc ARCADE, Francis MARCHAL et Alexis VIDONNE).

Le Maire,
Mickaël MAISTRE.

La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE
COMMUNE

Numéro SIRET : 20008144600011
Poste comptable : SGC DE BONNEVILLE

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	44
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	45
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	49
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	51
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	53
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	54
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	58
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	59
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	60
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	61

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	63
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	64
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	65
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 863

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	928,74
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 058,19
3	Dépenses d'équipement brut / population	317,64
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	189,21
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	27,43 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95,44 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	30,02 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	12,23 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1		0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2		0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	760 065,00	760 065,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)		760 065,00	760 065,00
--	--	------------	------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 971 400,00	1 971 400,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)		1 971 400,00	1 971 400,00
---	--	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (4)		2 731 465,00	2 731 465,00
---------------------	--	--------------	--------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	85 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	7 500,00	0,00	14 400,00	14 400,00	14 400,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	945 876,10	0,00	368 769,60	368 769,60	368 769,60
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 038 376,10	0,00	414 169,60	414 169,60	414 169,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	153 883,51	0,00	151 245,40	151 245,40	151 245,40
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		155 883,51	0,00	151 245,40	151 245,40	151 245,40
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	192 000,00	192 000,00	192 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 194 259,61	0,00	757 415,00	757 415,00	757 415,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		2 650,00	2 650,00	2 650,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		2 650,00	2 650,00	2 650,00

TOTAL	1 194 259,61	0,00	760 065,00	760 065,00	760 065,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	760 065,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	267 564,00	0,00	256 450,00	256 450,00	256 450,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	12 400,00	12 400,00	12 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		267 564,00	0,00	268 850,00	268 850,00	268 850,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	150 695,61	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	530 740,39	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	400,00	400,00	400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 062 436,00	0,00	55 400,00	55 400,00	55 400,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	192 000,00	192 000,00	192 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 330 000,00	0,00	516 250,00	516 250,00	516 250,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	570 000,00		151 165,00	151 165,00	151 165,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	105 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		2 650,00	2 650,00	2 650,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		675 000,00		243 815,00	243 815,00	243 815,00

TOTAL	2 005 000,00	0,00	760 065,00	760 065,00	760 065,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	760 065,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	241 165,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	672 261,37	0,00	713 750,00	713 750,00	713 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	448 100,00	0,00	474 600,00	474 600,00	474 600,00
014	Atténuations de produits	251 192,25	0,00	279 000,00	279 000,00	279 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	196 430,38	0,00	212 885,00	212 885,00	212 885,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 567 984,00	0,00	1 680 235,00	1 680 235,00	1 680 235,00
66	Charges financières	62 000,00	0,00	49 000,00	49 000,00	49 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	16,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 635 000,00	0,00	1 730 235,00	1 730 235,00	1 730 235,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	570 000,00		151 165,00	151 165,00	151 165,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	105 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		675 000,00		241 165,00	241 165,00	241 165,00

TOTAL	2 310 000,00	0,00	1 971 400,00	1 971 400,00	1 971 400,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 971 400,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	78 000,00	0,00	59 500,00	59 500,00	59 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	110 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
731	Fiscalité locale	984 000,00	0,00	1 014 000,00	1 014 000,00	1 014 000,00
74	Dotations et participations (3)	732 046,00	0,00	671 700,00	671 700,00	671 700,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	125 261,57	0,00	119 700,00	119 700,00	119 700,00
Total des recettes de gestion courante		2 030 307,57	0,00	1 966 400,00	1 966 400,00	1 966 400,00
76	Produits financiers	2 450,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 032 757,57	0,00	1 971 400,00	1 971 400,00	1 971 400,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 032 757,57	0,00	1 971 400,00	1 971 400,00	1 971 400,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 971 400,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	241 165,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	151 245,40	0,00	151 245,40
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	31 000,00	2 650,00	33 650,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	14 400,00	0,00	14 400,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	368 769,60	0,00	368 769,60
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	192 000,00	0,00	192 000,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	757 415,00	2 650,00	760 065,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	760 065,00
--	------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	713 750,00		713 750,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	474 600,00		474 600,00
014 Atténuations de produits	279 000,00		279 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	212 885,00	0,00	212 885,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	49 000,00	0,00	49 000,00
67 Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	90 000,00	90 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		151 165,00	151 165,00
Dépenses de fonctionnement – Total	1 730 235,00	241 165,00	1 971 400,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 971 400,00
---	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	55 000,00	0,00	55 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	256 450,00	0,00	256 450,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	400,00	0,00	400,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	12 400,00	2 650,00	15 050,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		90 000,00	90 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	192 000,00	0,00	192 000,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		151 165,00	151 165,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	516 250,00	243 815,00	760 065,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	760 065,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	1 500,00		1 500,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	59 500,00		59 500,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	100 000,00		100 000,00
731 Fiscalité locale	1 014 000,00		1 014 000,00
74 Dotations et participations (8)	671 700,00		671 700,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	119 700,00	0,00	119 700,00
76 Produits financiers	2 500,00	0,00	2 500,00
77 Produits spécifiques (8)	2 500,00	0,00	2 500,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	1 971 400,00	0,00	1 971 400,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 971 400,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 194 259,61	0,00	0,00	760 065,00	760 065,00	0,00	760 065,00	760 065,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	85 000,00	0,00	0,00	31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	7 500,00	0,00	0,00	14 400,00	14 400,00	0,00	14 400,00	14 400,00
21	Immobilisations corporelles	945 876,10	0,00	0,00	368 769,60	368 769,60	0,00	368 769,60	368 769,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 038 376,10	0,00	0,00	414 169,60	414 169,60	0,00	414 169,60	414 169,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	153 883,51	0,00		151 245,40	151 245,40		151 245,40	151 245,40
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		155 883,51	0,00	0,00	151 245,40	151 245,40	0,00	151 245,40	151 245,40
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	192 000,00	192 000,00	0,00	192 000,00	192 000,00
Total des dépenses réelles		1 194 259,61	0,00	0,00	757 415,00	757 415,00	0,00	757 415,00	757 415,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			2 650,00	2 650,00		2 650,00	2 650,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			2 650,00	2 650,00		2 650,00	2 650,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées								760 065,00
--	--	--	--	--	--	--	--	------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 474 259,61	0,00	760 065,00	760 065,00	760 065,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	267 564,00	0,00	256 450,00	256 450,00	256 450,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 400,00	12 400,00	12 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		267 564,00	0,00	268 850,00	268 850,00	268 850,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	150 695,61	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	400,00	400,00	400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		531 695,61	0,00	55 400,00	55 400,00	55 400,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	192 000,00	192 000,00	192 000,00
Total des recettes réelles		799 259,61	0,00	516 250,00	516 250,00	516 250,00
021	Virement de la section de fonctionnement	570 000,00		151 165,00	151 165,00	151 165,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	105 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		2 650,00	2 650,00	2 650,00
Total des recettes d'ordre		675 000,00		243 815,00	243 815,00	243 815,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					760 065,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 194 259,61	0,00	0,00	760 065,00	760 065,00	0,00	760 065,00	760 065,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	85 000,00	0,00	0,00	31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
2031	Frais d'études	65 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	7 500,00	0,00	0,00	14 400,00	14 400,00	0,00	14 400,00	14 400,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	7 500,00	0,00		14 400,00	14 400,00	0,00	14 400,00	14 400,00
21	Immobilisations corporelles	945 876,10	0,00	0,00	368 769,60	368 769,60	0,00	368 769,60	368 769,60
2128	Autres agencements et aménagements	282 000,00	0,00		51 900,00	51 900,00	0,00	51 900,00	51 900,00
21311	Bâtiments administratifs	20 000,00	0,00		5 369,60	5 369,60	0,00	5 369,60	5 369,60
21312	Bâtiments scolaires	150 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21316	Equipements du cimetière	84 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	102 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21352	Bâtiments privés	25 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2151	Réseaux de voirie	100 000,00	0,00		61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
2152	Installations de voirie	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21534	Réseaux d'électrification	4 800,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21538	Autres réseaux	65 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21578	Autre matériel technique	5 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
217838	Autre matériel informatique	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2181	Install. générales, agencements	26 076,10	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	67 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 038 376,10	0,00	0,00	414 169,60	414 169,60	0,00	414 169,60	414 169,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	153 883,51	0,00		151 245,40	151 245,40		151 245,40	151 245,40
1641	Emprunts en euros	110 000,00	0,00		104 000,00	104 000,00		104 000,00	104 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
168758	Dettes - Autres groupements	39 883,51	0,00		46 745,40	46 745,40		46 745,40	46 745,40
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		155 883,51	0,00	0,00	151 245,40	151 245,40	0,00	151 245,40	151 245,40
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	192 000,00	192 000,00	0,00	192 000,00	192 000,00
458104	Opération sous mandat n°04	0,00	0,00		192 000,00	192 000,00	0,00	192 000,00	192 000,00
Total des dépenses réelles		1 194 259,61	0,00	0,00	757 415,00	757 415,00	0,00	757 415,00	757 415,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			2 650,00	2 650,00		2 650,00	2 650,00
2031	Frais d'études	0,00			2 650,00	2 650,00		2 650,00	2 650,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			2 650,00	2 650,00		2 650,00	2 650,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 474 259,61	0,00	760 065,00	760 065,00	760 065,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	267 564,00	0,00	256 450,00	256 450,00	256 450,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	42 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	20 068,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	127 442,00	0,00	153 000,00	153 000,00	153 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	77 554,00	0,00	65 450,00	65 450,00	65 450,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	12 400,00	12 400,00	12 400,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	12 400,00	12 400,00	12 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		267 564,00	0,00	268 850,00	268 850,00	268 850,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	150 695,61	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
10222	FCTVA	123 504,61	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
10226	Taxe d'aménagement	27 191,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	400,00	400,00	400,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	400,00	400,00	400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		531 695,61	0,00	55 400,00	55 400,00	55 400,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	192 000,00	192 000,00	192 000,00
Total des recettes réelles		799 259,61	0,00	516 250,00	516 250,00	516 250,00
021	Virement de la section de fonctionnement	570 000,00		151 165,00	151 165,00	151 165,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	105 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	3 200,00		0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	3 480,24		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	28 120,98		20 000,00	20 000,00	20 000,00
28031	Frais d'études	1 821,00		1 900,00	1 900,00	1 900,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	310,00		700,00	700,00	700,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	24 116,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 374,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 439,80		2 500,00	2 500,00	2 500,00
281351	Bâtiments publics	10 928,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00
281352	Bâtiments privés	23 231,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
28151	Réseaux de voirie	4 789,00		1 900,00	1 900,00	1 900,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	338,00		200,00	200,00	200,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	444,20		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	263,78		300,00	300,00	300,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	144,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		2 650,00	2 650,00	2 650,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00		2 650,00	2 650,00	2 650,00
Total des recettes d'ordre		675 000,00		243 815,00	243 815,00	243 815,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 310 000,00	0,00	0,00	1 971 400,00	1 971 400,00	0,00	1 971 400,00	1 971 400,00
011	Charges à caractère général (3)	672 261,37	0,00	0,00	713 750,00	713 750,00	0,00	713 750,00	713 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	448 100,00	0,00		474 600,00	474 600,00		474 600,00	474 600,00
014	Atténuations de produits	251 192,25	0,00		279 000,00	279 000,00		279 000,00	279 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	196 430,38	0,00	0,00	212 885,00	212 885,00	0,00	212 885,00	212 885,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 567 984,00	0,00	0,00	1 680 235,00	1 680 235,00	0,00	1 680 235,00	1 680 235,00
66	Charges financières	62 000,00	0,00		49 000,00	49 000,00		49 000,00	49 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	16,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		67 016,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles		1 635 000,00	0,00	0,00	1 730 235,00	1 730 235,00	0,00	1 730 235,00	1 730 235,00
023	Virement à la section d'investissement	570 000,00			151 165,00	151 165,00		151 165,00	151 165,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	105 000,00			90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		675 000,00			241 165,00	241 165,00		241 165,00	241 165,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
---------------------------------------	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 971 400,00
---	--------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 032 757,57	0,00	1 971 400,00	1 971 400,00	1 971 400,00
013	Atténuations de charges (2)	1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	78 000,00	0,00	59 500,00	59 500,00	59 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	110 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
731	Fiscalité locale	984 000,00	0,00	1 014 000,00	1 014 000,00	1 014 000,00
74	Dotations et participations (2)	732 046,00	0,00	671 700,00	671 700,00	671 700,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	125 261,57	0,00	119 700,00	119 700,00	119 700,00
Total des recettes de gestion des services		2 030 307,57	0,00	1 966 400,00	1 966 400,00	1 966 400,00
76	Produits financiers	2 450,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 450,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles		2 032 757,57	0,00	1 971 400,00	1 971 400,00	1 971 400,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 971 400,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 310 000,00	0,00	0,00	1 971 400,00	1 971 400,00	0,00	1 971 400,00	1 971 400,00
011	Charges à caractère général (4)	672 261,37	0,00	0,00	713 750,00	713 750,00	0,00	713 750,00	713 750,00
60611	Eau et assainissement	6 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60612	Energie - Electricité	77 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60621	Combustibles	59 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60622	Carburants	3 961,37	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 200,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60631	Fournitures d'entretien	11 000,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	12 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60661	Médicaments	500,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6067	Fournitures scolaires	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	25 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6132	Locations immobilières	3 100,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
61351	Matériel roulant	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
61358	Autres	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	23 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	13 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	11 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	30 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	30 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61524	Entretien bois et forêts	80 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6156	Maintenance	12 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6161	Multirisques	15 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6168	Autres primes d'assurance	2 500,00	0,00		2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00
617	Etudes et recherches	12 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6228	Divers	30 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6247	Transports collectifs	6 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6262	Frais de télécommunications	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6282	Frais de gardiennage	1 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6284	Redevances pour services rendus	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628721	Remb. frais aux BA/régies sans ps.morale	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	5 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
63512	Taxes foncières	77 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
63513	Autres impôts locaux	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	448 100,00	0,00		474 600,00	474 600,00		474 600,00	474 600,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	8 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
6331	Versement mobilité	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	150 000,00	0,00		171 100,00	171 100,00		171 100,00	171 100,00
64112	SFT, indemnité de résidence	5 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
64113	NBI	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64118	Autres indemnités	34 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00		36 000,00	36 000,00
64131	Rémunérations	100 000,00	0,00		91 000,00	91 000,00		91 000,00	91 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64138	Primes et autres indemnités	18 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	55 000,00	0,00		58 000,00	58 000,00		58 000,00	58 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	42 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	5 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
6488	Autres	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	251 192,25	0,00		279 000,00	279 000,00		279 000,00	279 000,00
739211	Attribution de compensation	207 528,25	0,00		210 000,00	210 000,00		210 000,00	210 000,00
739221	FNGIR	13 664,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	30 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	196 430,38	0,00	0,00	212 885,00	212 885,00	0,00	212 885,00	212 885,00
65311	Indemnités de fonction	65 000,00	0,00		66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	4 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		60,00	60,00	0,00	60,00	60,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	70 820,00	0,00		70 820,00	70 820,00	0,00	70 820,00	70 820,00
6558	Autres contributions obligatoires	4 000,38	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	30 000,00	0,00		49 500,00	49 500,00	0,00	49 500,00	49 500,00
6583	Pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6585	Intérêts moratoires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00		5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 567 984,00	0,00	0,00	1 680 235,00	1 680 235,00	0,00	1 680 235,00	1 680 235,00
66	Charges financières	62 000,00	0,00		49 000,00	49 000,00		49 000,00	49 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	60 000,00	0,00		47 000,00	47 000,00		47 000,00	47 000,00
6616	Intérêts bancaires, opér. financement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	16,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	16,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		67 016,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles		1 635 000,00	0,00	0,00	1 730 235,00	1 730 235,00	0,00	1 730 235,00	1 730 235,00
023	Virement à la section d'investissement	570 000,00			151 165,00	151 165,00		151 165,00	151 165,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	105 000,00			90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6811	Dot. amort. immos incorporelles	105 000,00			90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		675 000,00			241 165,00	241 165,00		241 165,00	241 165,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 032 757,57	0,00	1 971 400,00	1 971 400,00	1 971 400,00
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	78 000,00	0,00	59 500,00	59 500,00	59 500,00
7022	Coupes de bois	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70323	Red. occupation dom. public	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	5 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7036	Droits de pâturage et de tourbage	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	28 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	110 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	110 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
731	Fiscalité locale	984 000,00	0,00	1 014 000,00	1 014 000,00	1 014 000,00
73111	Impôts directs locaux	930 000,00	0,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00
73118	Autres contributions directes	2 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
73141	Accise sur l'électricité	52 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74	Dotations et participations (3)	732 046,00	0,00	671 700,00	671 700,00	671 700,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	265 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
741121	DSR des communes	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
741127	DNP des communes	2 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
742	Dot. aux élus locaux	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
744	FCTVA	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
74718	Autres participations Etat	40 000,00	0,00	47 500,00	47 500,00	47 500,00
7473	Participation départements	66 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	50 389,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	14 220,00	0,00	14 400,00	14 400,00	14 400,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	13 137,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74882	Dotation en faveur des communes nouv.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	146 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	125 261,57	0,00	119 700,00	119 700,00	119 700,00
752	Revenus des immeubles	125 161,57	0,00	119 000,00	119 000,00	119 000,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	100,00	0,00	250,00	250,00	250,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
75888	Autres	0,00	0,00	250,00	250,00	250,00
Total des recettes de gestion des services		2 030 307,57	0,00	1 966 400,00	1 966 400,00	1 966 400,00
76	Produits financiers	2 450,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
761	Produits de participations	2 400,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 032 757,57	0,00	1 971 400,00	1 971 400,00	1 971 400,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9625382159	01/07/2025	200 000,00	50 000,00	453,34	50 000,00	200 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		200 000,00	50 000,00	453,34	50 000,00	200 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 601 358,40									
1641 Emprunts en euros (total)					2 601 358,40									
02423202890002	CREDIT MUTUEL PAYS DE THONES			25/02/2012	150 000,00	F		4,250	4,250		T	P	O	A-1
074040224800202	CREDIT MUTUEL PAYS DE THONES			25/04/2010	700 000,00	R		1,390	3,653		T	P	O	A-1
427347	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	01/04/1995	01/04/1995	01/04/1995	51 358,40	R		2,550	2,550		A	P	O	A-1
A0117645	CAISSE EPARGNE DES ALPES	25/07/2017	25/07/2017	25/01/2017	200 000,00	F		1,500	1,500		A	P	O	A-1
AR018177	CAISSE EPARGNE DES ALPES	10/03/2008	10/03/2008	25/03/2009	1 500 000,00	F		4,630	4,630		A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					738 298,75									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					738 298,75									
02122003000	SYANE	01/01/2007	01/01/2007	01/01/2007	102 522,21	F		4,740	4,740		A	C	O	A-1
0212200800	SYANE			01/01/2011	17 054,44	F		4,110	4,110		A	C	O	A-1
0212201100	SYANE	01/01/2015	01/01/2015	01/01/2015	178 114,95	F		4,770	4,770		A	C	O	A-1
06098	SYANE	12/06/2009	01/01/2010	01/01/2010	75 225,15	F		3,970	3,970		A	C	O	A-1
4710	SYANE	01/01/2016	01/01/2016	01/01/2016	365 382,00	F		1,960	1,960		A	C	O	A-1
Total général					3 339 657,15									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 037 483,52					103 383,63	39 311,76	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 037 483,52					103 383,63	39 311,76	0,00	0,00
02423202890002		0,00	A-1	13 221,80	1,00	F		4,250	13 221,80	317,38	0,00	0,00
074040224800202		0,00	A-1	297 658,78	9,00	R		3,653	26 220,21	7 968,89	0,00	0,00
427347		0,00	A-1	2 414,38	1,00	R		2,550	2 414,38	55,53	0,00	0,00
A0117645		0,00	A-1	98 417,90	6,00	F		1,500	13 391,03	1 594,37	0,00	0,00
AR018177		0,00	A-1	625 770,66	13,00	F		4,630	48 136,21	29 375,59	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		254 623,22					39 883,53	6 861,87	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		254 623,22					39 883,53	6 861,87	0,00	0,00
02122003000		0,00	A-1	5 126,12	1,00	F		4,740	5 126,12	242,98	0,00	0,00
0212200800		0,00	A-1	4 263,64	5,00	F		4,110	852,72	175,24	0,00	0,00
0212201100		0,00	A-1	47 497,32	4,00	F		4,770	11 874,33	2 265,62	0,00	0,00
06098		0,00	A-1	15 045,14	4,00	F		3,970	3 761,26	597,29	0,00	0,00
4710		0,00	A-1	182 691,00	10,00	F		1,960	18 269,10	3 580,74	0,00	0,00
Total général		0,00		1 292 106,74					143 267,16	46 173,63	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 292 106,74	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 971 400,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	4,00	2,00	6,00
Adjoint admin territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		7,00	2,00	9,00	9,00	2,00	11,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint admin territorial	C	ADM	409	0,00	A 332-11	CDI CDI
Adjoint admin territorial	C	ADM	370	0,00	A 332-14	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
COM COM FAUCIGNY GLIERES	01/01/2006	TPU	207 528,50
Autres organismes de regroupement			
SYNDICAT FRACHET CENISE SOLAISON		SFP	0,00
AFP COL DE LA BUFFAZ		SFP	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS***Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)***

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	150 745,40	150 745,40
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	296 165,00	296 165,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	145 419,60	145 419,60

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		150 745,40	I 150 745,40
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		150 745,40	150 745,40
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	104 000,00	104 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	46 745,40	46 745,40
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		296 165,00	III 296 165,00
Ressources propres externes de l'année (a)		55 000,00	55 000,00
10222	FCTVA	50 000,00	50 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	5 000,00	5 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		241 165,00	241 165,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	20 000,00	20 000,00
28031	Frais d'études	1 900,00	1 900,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	700,00	700,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	25 000,00	25 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 000,00	1 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 500,00	1 500,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 500,00	2 500,00
281351	Bâtiments publics	11 000,00	11 000,00
281352	Bâtiments privés	24 000,00	24 000,00
28151	Réseaux de voirie	1 900,00	1 900,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	200,00	200,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	300,00	300,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	151 165,00	151 165,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2026

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	28,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	79,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	121,55	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

74212

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE

Code INSEE

Commune

BP 2026

12

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES : Pour 16

Contre 5

Abstentions 1

Présenté par le Maire

Date de convocation : 10/04/2026

A Glières-Val-de-Borne , le 23/04/2026

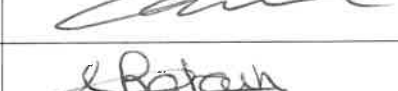
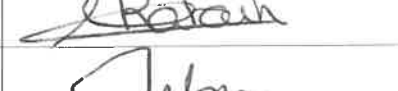
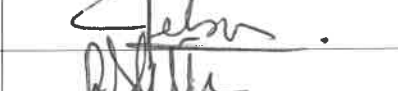
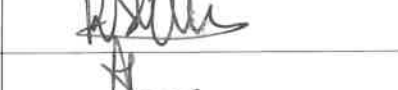
Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal

réuni en session ordinaire

A Glières-Val-de-Borne , le 23/04/2026

le Conseil Municipal

ANGELLOZ-NICOUD Antoine	
ARCADE Jean-Luc	
ARVIS COMBIER Carole	
BASTHARD-BOGAIN Sébastien	
BESNEAU Jérémy	
BRUNET Laëtita	
CHARRÉ Isabelle	
CHATAIN Aurélie	
DEBORNES Thierry	
GOISQUE Anabelle	
GROS Mélanie	
LAMBERSEND Jérôme	
LE CAR Guillaume	
MAISTRE Mickaël	
MARCHAL Francis	
PERILLAT-BOITEUX Benoît	



PLOUVIER Hélène	
POCHAT-COTTILLOUX Constan	
SERVAGE Christian	
TAPPAZ Karen	
VASSEUR Sandrine	
VIDONNE Alexis	
VIX Odile	

Certifié exécutoire par le Maire
et de la publication, le

, compte tenu de la transmission en

préfecture, le

A

, le